



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 90/AONO/MINTP/CMPM/2016 DU 28/06/2016**

En procédure d'urgence pour les études géotechniques des projets de construction de routes.

Financement : Budget du MINTP, Exercice 2016 et suivants.

Imputation : 36 469 05 33 00 11 2031

Maître d'ouvrage : Ministre des Travaux Publics

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Gouvernement camerounais, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des études géotechniques des projets de construction de routes.

2. Consistance des prestations

Le Cocontractant devra :

- Faire une analyse du programme d'essais soumis par l'administration ;
- Exécuter les essais arrêtés dans le programme;
- Interpréter les résultats et faire les propositions de dimensionnement des ouvrages ;
- Faire la recherche et l'identification des carrières et emprunts nécessaires pour l'exécution des travaux.

Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Référence.

3. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions aux laboratoires géotechniques agréés au contrôle qualité des sols et matériaux de construction et aux études géotechniques.

Les laboratoires agréés ne pourront en aucun cas s'associer en groupement.

4. Financement

Les prestations objet du présent Dossier d'appel d'Offres, constituées en un lot unique, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Travaux Publics, ligne 36 469 05 33 00 11 2031, Exercices 2016 et suivants. Le budget prévisionnel est de **50 336 060 (Cinquante millions trois cent trente six mille soixante) FCFA T.T.C.**

5. Délai d'exécution des prestations :

Le délai d'exécution est de trois (3) mois. Ces délais comprennent les périodes des pluies et toutes les intempéries et sujétions diverses, les délais des corrections éventuelles des rapports par le Cocontractant. Mais sont exclus de ces délais, ceux de réponse du Maître d'Ouvrage.

6. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Ministre des Travaux Publics.

7. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministre en charge des finances, et d'un montant égal à **1 000 000 (un million) de FCFA**.

L'absence du cautionnement provisoire dans l'Offres entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

8. Consultation du dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la **Sous-direction des Marchés Publics (Service des Appels d'Offres), sise au bâtiment G en face du lac municipal à Yaoundé**.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la **Sous-direction des Marchés Publics (Service des Appels d'Offres), sise au bâtiment G en face du lac municipal à Yaoundé**, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'acquisition du dossier de **Cent Mille (100 000) Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant du Laboratoire désireux de participer à l'Appel d'Offres.

10. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront réparties en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur autre que la blanche.

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Sous-direction des Marchés Publics (Service des Appels d'Offres), sise au bord du lac municipal à Yaoundé, au plus tard le **25/07/2016 à 13 heures**. Elle devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°90/AONO/MINTP/CMPM/2016 DU 28/06/2016
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DES PROJETS DE
CONSTRUCTION DE ROUTES.**

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

12. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

- L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le **25/07/2016 à partir de 14 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics, siégeant dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, sis derrière l'hôtel des Députés à Yaoundé.
- Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.
- La commission de passation des marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis.
- A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif sera reconnu conforme et qui aura obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

13. Recevabilité des offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation indiqué à l'article 10 ci-dessus seront irrecevables.

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au delà de la date de validité des offres.
- Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- Avant toute élimination de candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO, un délai supplémentaire d'au moins 48 heures sera accordé à ces derniers pour, soit fournir des informations complémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.
- Les pièces administratives devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

14. Critères d'évaluation des offres :

14-1 : Critères éliminatoires :

- a) Dossier administratif incomplet pour absence de l'une des pièces exigées ;
- b) Absence de la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
- c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- d) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :
 - La soumission signée et timbrée (voir modèle pièce 7.A)
 - Le bordereau des prix unitaires (voir modèle pièce 7.I).
 - Le détail estimatif avec indication des montants hors TVA et toutes taxes comprises (voir modèle pièce 7.J)
 - Les sous détail des prix (voir modèle pièce 7.K)
- e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- f) N'avoir pas obtenu une note technique supérieure à 70/100 ;

14-2 Critères essentiels

➤ Offre technique

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- Références du Laboratoire : 15 points.
- Personnel d'encadrement proposé par le BET : 60 points ;
- Moyens logistiques, techniques et matériels à mobiliser par le BET : 25 points ;

NB : les pièces administratives et techniques signées par les personnalités autres que celles désignées dans le DAO ne seront pas prises en compte.

➤ **Offre financière :**

Seules les offres financières des soumissionnaires qui auront obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$\mathbf{SF=100 \times Fm/F}$$

SF : score financier, Fm : montant de la proposition la moins disante, F : montant de la proposition considérée

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant proposé l'offre la mieux disante, c'est-à-dire ayant obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération suivante:

$$\mathbf{Note\ finale= (60 \times note\ technique + 40 \times note\ financière) / 100.}$$

17. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction des Affaires Générales (Sous-Direction des Marchés Publics / Service des Appels d'Offres, tel : (237) 222 23 14 22, au Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, sise au bâtiment G en face du Lac Municipal) ou auprès de la Direction des Études Techniques Routières et d'Ouvrages d'Art du Ministère des Travaux Publics, Tél : (237) 222 22 06 54.

Yaoundé, le 28 juin 2016

**Le Ministre des Travaux Publics,
(Maître d'Ouvrage)
Emmanuel NGANOU.D**

Ampliations :

- MINTP
- DG/ARMP
- CRTV/RADIO
- P/CMPM
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE